



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Service Eau, Environnement, Risques
Unité Environnement, Energies, Chasse
Affaire suivie par Caroline BOUDE

Tél. : 02.40.67.23.63

Fax : 02.40.67.24.59

caroline.boude@equipement-agriculture.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE MODIFICATIF N°2

- VU le code de l'Environnement, notamment le livre V, titre VII, chapitre Ier et ses articles L 571-10 et R 571-32 à 43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres;
- VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 modifié par décret 2007-18 du 5 janvier 2007 ;
- VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment son article 14 ;
- VU le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;
- VU le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;
- VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
- VU l'arrêté du 30 mai 1996, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
- VU l'arrêté préfectoral du 04 avril 2001, établissant une liste des voies classées sur la commune de Saint Herblain;
- VU l'arrêté préfectoral modificatif du 21 juillet 2009, établissant une liste des voies anciennes et nouvelles classées sur la commune de Saint Herblain
- VU l'avis réputé favorable du conseil communautaire de l'agglomération nantaise en date du 15 Février 2011;

CONSIDERANT que certaines voies figurant dans l'arrêté du 21 juillet 2009 ont connu des évolutions notables de trafic ou des modifications au niveau du début et de la fin du tronçon et que de nouvelles voies ont également dépassé les seuils de trafic de classement et qu'il y a lieu en conséquence de compléter ledit arrêté ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan annexé.

ARTICLE 2 : Sur la commune de **SAINT HERBLAIN**, le classement des infrastructures de transports terrestres est révisé tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, l'ancien et le nouveau classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit.

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES							
NOM DE L'INFRASTRUCTURE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	ANCIENNE CATEGORIE	NOUVELLE CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU
Ligne 515000	3210B	437.018	441.440	2	2	250 m	

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

ARTICLE 3 : Les bâtiments à construire, dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

ARTICLE 4 : Le présent classement doit être annexé par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Nantes Métropole au Plan Local d'Urbanisme et le cas échéant aux documents d'urbanisme en tenant lieu.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté doivent être reportés par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Nantes Métropole sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme et le cas échéant des documents d'urbanisme en tenant lieu.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

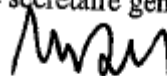
Une copie du présent arrêté sera affichée pendant un mois au minimum.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le Maire de la commune de Saint Herblain et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 : Le tableau comprenant l'ensemble des voies classées pour la commune de Saint Herblain figure en annexe 1 au présent arrêté.

Nantes, le **21** MAR. 2011
Le **PREFET**

pour le préfet
le secrétaire général



Michel PAPAUD

ANNEXE 1

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
NOM DE L'INFRASTRUCTURE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU
A82	A82..01.02	RD965	RD75	1	300 m	Tissu ouvert
AV. DE L'ANGEVINIERE	AV. DE L'ANGEVINIERE	Bd Marcel Paul	Av. des Thébaudières	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DE LA BOUVARDIERE	AV. DE LA BOUVARDIERE	Av. du Parnasse	Route de Vannes	5	10 m	Tissu ouvert
AV. DE LA BRANCHOIRE	AV. DE LA BRANCHOIRE_1	Bd Salvador Allendé	Rue St Exupéry	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DE LA BRANCHOIRE	AV. DE LA BRANCHOIRE_2	Rue St Exupéry	Bd du Tertre	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DES NAUDIERS	AV. DES NAUDIERS_1	Av. des Thébaudières	Av. des Noelles	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DES NAUDIERS	AV. DES NAUDIERS_2	Av. des Noelles	Av. du Golf	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DES THEBAUDIERS	AV. DES THEBAUDIERS_1	Route de Vannes	Rue du Congo	3	100 m	Tissu ouvert
AV. DES THEBAUDIERS	AV. DES THEBAUDIERS_2	Rue du Congo	Bd du Val de Chézine	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DU PARNASSE	AV. DU PARNASSE_1	Av. du Golf	Av. de la Baraudière	4	30 m	Tissu ouvert
AV. DU PARNASSE	AV. DU PARNASSE_2	Av. de la Baraudière	Bd du Massacre	3	100 m	Tissu ouvert
AV. DU ST LAURENT	AV. DU ST LAURENT	Bd Salvador Allendé	Av. Jacques Cartier	4	30 m	Tissu ouvert
BD DE LA BAULE	BD DE LA BAULE_1	Porte d'Armor	Rond Point Rue des Hauts Moulins	1	300 m	Tissu ouvert
BD DE LA BAULE	BD DE LA BAULE_2	Rond Point Rue des Hauts Moulins	Rond Point Abel Durand	1	300 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_1	Rond Point Abel Durand	Av Colonac	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_2	Av Colonac	Av de la République	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_3	Av de la République	Rue JJ Rousseau	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_4	Rue JJ Rousseau	Bd Pierre de Coubertin	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_5	Bd Pierre de Coubertin	Av de Tolède	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE_	BD DU MASSACRE_6	Av de Tolède	Av Jules Renard	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU MASSACRE	BD DU MASSACRE_7	Rue Jules Renard	Route de Vannes	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU TERTRE	BD DU TERTRE	Bd Emile Romanet	Rond Point Abel Durand	3	100 m	Tissu ouvert
BD DU VAL DE CHÉZINE	BD DU VAL DE CHÉZINE	Av. des Thébaudières	Av. Louis Guillou	4	30 m	Tissu ouvert
BD FRANCOIS MITTERRAND	BD FRANCOIS MITTERRAND_1	Rue de l'Hôtel de Ville	Rue des Calvaires	4	30 m	Tissu ouvert
BD FRANCOIS MITTERRAND	BD FRANCOIS MITTERRAND_2	Rue des Calvaires	RD17A	4	30 m	Tissu ouvert
BD FRANCOIS MITTERRAND	BD FRANCOIS MITTERRAND_3	RD17A	Rue du Charron	4	30 m	Tissu ouvert
BD GENERAL DE GAULLE	BD GENERAL DE GAULLE	RD75	Porte de St Herblain	3	100 m	Tissu ouvert
BD MARCEL PAUL	BD MARCEL PAUL_1	Rue du Charron	RD201	3	100 m	Tissu ouvert
BD MARCEL PAUL	BD MARCEL PAUL_2	RD201	Av. Louis Guillou	4	30 m	Tissu ouvert
BD MARCEL PAUL	BD MARCEL PAUL_3	Av. Louis Guillou	Rue des Clozeaux	3	100 m	Tissu ouvert
BD MARCEL PAUL	BD MARCEL PAUL_4	Rue des Clozeaux	Av de L'Angevignère	3	100 m	Tissu ouvert
BD MARCEL PAUL	BD MARCEL PAUL_5	Av. de L'Angevignère	Route de Vannes	3	100 m	Tissu ouvert
BD PROFESSEUR JACQUES MONOD	BD PROFESSEUR JACQUES MONOD	250M SUD N165	RD201	2	250 m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
NOM DE L'INFRASTRUCTURE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU
BD SALVADOR ALLENDE	BD SALVADOR ALLENDE_1	Bd Marcel Paul	RN844	3	100 m	Tissu ouvert
BD SALVADOR ALLENDE	BD SALVADOR ALLENDE_2	RN844	Rue Pablo Neruda	3	100 m	Tissu ouvert
BD SALVADOR ALLENDE	BD SALVADOR ALLENDE_3	Rue Pablo Neruda	Bd du Tertre	3	100 m	Tissu ouvert
BD WINSTON CHURCHILL	BD WINSTON CHURCHILL_1	Bd Bâtonnier Cholet	Rue Romain Rolland	4	30 m	Tissu ouvert
BD WINSTON CHURCHILL	BD WINSTON CHURCHILL_2	Rue Romain Rolland	Rue de Dax	4	30 m	Tissu ouvert
BD WINSTON CHURCHILL	BD WINSTON CHURCHILL_3	Rue de Dax	Bd Emile Romanet	4	30 m	Tissu ouvert
LIAISON J. MONNET / ROND POINT	LIAISON J. MONNET / ROND POINT	Rue Jean Monnet	Rond Point Bd Charles de Gaulle	4	30 m	Tissu ouvert
PLACE E. DE LA GOURNIERE	PLACE E. DE LA GOURNIERE	Bd F. Mitterrand	Rue de la Vecquerie	4	30 m	Tissu ouvert
PLACE MAGELLAN	PLACE MAGELLAN	Rue C. Colomb	Rue A. Vespucci	4	30 m	Tissu ouvert
QUAI EMILE CORMERAIS	QUAI EMILE CORMERAIS	RD107A	Rue Philippe Lebon	3	100 m	Tissu ouvert
RD107	D107.02.01	RD75	RD107A	3	100 m	Tissu ouvert
RD17	D17.02.01	RD617	RD75	3	100 m	Tissu ouvert
RD75	D75.03.02	RN165	250M SUD N165	3	100 m	Tissu ouvert
RD75	D75.02.01	RD201	RD17	3	100 m	Tissu ouvert
RD75	D75.04.01	250M NORD N165	RN165	3	100 m	Tissu ouvert
RD75	D75.01.01	RD17	RD107	3	100 m	Tissu ouvert
RD965	D965.01.01	RD75	A82	1	300 m	Tissu ouvert
RD965	D965;02;01	Limite Est du Bourg Sautron	A82	2	250m	Tissu ouvert
RN165	N165.01.01	A82	RN444	1	300 m	Tissu ouvert
RN444	N444.02.01	RD101	RD75	2	250 m	Tissu ouvert
RN844	N844.02.01	Nord Cheviré	Porte de St Herblain	1	300 m	Tissu ouvert
RN844	N844.03.01	Porte de St Herblain	Porte d'Atlantis	1	300 m	Tissu ouvert
RN844	N844.04.01	Porte d'Atlantis	Porte d'Armor	1	300 m	Tissu ouvert
RN844	N844.05.01	Porte d'Armor	Porte de Chézine	1	300 m	Tissu ouvert
RN844	N844.06.01	Porte de Chézine	Bd Marcel Paul	1	300 m	Tissu ouvert
RN844	N844.07.01	Bd Marcel Paul	Porte de Sautron	1	300 m	Tissu ouvert
ROUTE D'ARMOR	ROUTE D'ARMOR	RD75	Porte d'Armor	2	250 m	Tissu ouvert
RUE A. VESPUCCI	RUE A. VESPUCCI	Place du Nouveau Monde	Place Magellan	4	30 m	Tissu ouvert
RUE CHRISTOPHE COLOMB	RUE CHRISTOPHE COLOMB	Place Magellan	RD201	3	100 m	Tissu ouvert
RUE D'AMIENS	RUE D'AMIENS	Bd salvador Allende	Rue d'Avranches	4	30 m	Tissu ouvert
RUE D'AQUITAINE	RUE D'AQUITAINE	Bd Charles de Gaulle	Place Mendès France	4	30 m	Tissu ouvert
RUE D'AVRANCHES	RUE D'AVRANCHES	Rue d'Amiens	Rue de St Servan	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DE L'HOTEL DE VILLE	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	Rue des Calvaires	Bd F. Mitterrand	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DE LA BLANCHE	RUE DE LA BLANCHE	Bd de la Baule	Av. de la Brancoire	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DE LA GAROTTERIE	RUE DE LA GAROTTERIE	Bd de la Baule	Rue des Bas Moulins	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DE SAINT NAZAIRE	RUE DE SAINT NAZAIRE	Rue d'Aquitaine	Bd du tertre	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DE SAINT SERVAN	RUE DE SAINT SERVAN	Rue d'Avranches	Rue de St Nazaire	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DES MAGNOLIERS	RUE DES MAGNOLIERS	Rue des Bas Moulins	Av. de la concorde	4	30 m	Tissu ouvert
RUE DU DOCTEUR BOUBEE	RUE DU DOCTEUR BOUBEE	Rue de la Vecquerie	Rue Konrad Adenauer	4	30 m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES						
NOM DE L'INFRASTRUCTURE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU
RUE DU SOUVENIR FRANCAIS	RUE DU SOUVENIR FRANCAIS	Rue Jean Monnet	Rue Konrad Adenauer	4	30 m	Tissu ouvert
RUE HENRI RADIGOIS	RUE HENRI RADIGOIS_1	RD 75	Rue des Maures	5	10 m	Tissu ouvert
RUE HENRI RADIGOIS	RUE HENRI RADIGOIS_2	Rue des Maures	Rue Vincent Auriol	5	10 m	Tissu ouvert
RUE JEAN MONNET	RUE JEAN MONNET_1	Rue du Docteur Boubée	Rue de l'Orvasserie	4	30 m	Tissu ouvert
RUE JEAN MONNET	RUE JEAN MONNET_2	Rue de l'Orvasserie	Rue du Souvenir Français	4	30 m	Tissu ouvert
RUE LOUIS GUILLOU	RUE LOUIS GUILLOU-1	Esplanade de la Chézine	Esplanade de de la Mocquelière	4	30 m	Tissu ouvert
RUE LOUIS GUILLOU	RUE LOUIS GUILLOU-2	Esplanade de la Mocquelière	RN844	4	30 m	Tissu ouvert
RUE LOUIS GUILLOU	RUE LOUIS GUILLOU-3	RN844	Bd Marcel Paul	4	30 m	Tissu ouvert
RUE OCEANE	RUE OCEANE	Bd Marcel Paul	Place Magellan	4	30 m	Tissu ouvert
RUE PIERRE BLARD	RUE PIERRE BLARD	Rue Vincent Auriol	Rue des Calvaires	4	30 m	Tissu ouvert
RUE V. SCHEOLCHER	RUE V. SCHEOLCHER	Bd Salvador Allendé	Place du Nouveau Monde	4	30 m	Tissu ouvert
VOIERIE INTERNE ATLANTIS	VOIERIE INTERNE ATLANTIS	Rue St Laurent	Rue Océane	4	30 m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES DU TRAMWAY						
LIGNE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT (1)	TISSU
L 1	Bd Wiston Churchill	Rue de l'Aquitaine	Bd Emile Romanet	4	30 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd salvador Allendé-3	Av. de la Brancoire	Bd François Mitterand	4	30 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd salvador Allendé-2	Allée des Hortensias	Av. de la Brancoire	4	30 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd salvador Allendé-1	Rue de la Durantière	Allée des Hortensias	4	30 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd Winston Churchill-2	Rue de Dax	Bd Emile Romanet	4	30 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd Winston Churchill-1	Rue Romain Rolland	Rue de Dax	5	10 m	Tissu ouvert
L 1 ouest	Bd du Tertre	Bd Emile Romanet	Rue de la Durantière	4	30 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Av. des Thébaudières	Route de Vannes	Av.de Cheverny	5	10 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Av. de l'Angeviniere	Av.de Cheverny	Bd Marcel Paul	5	10 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Route de Vannes-4	Av. de la Baraudière	Av. de la Ferrière	4	30 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Route de Vannes-3	Bd du Massacre	Av. de la Baraudière	5	10 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Route de Vannes-2	Bd de Longchamps	Bd du Massacre	4	30 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Route de Vannes-1	Bd des Américains	Bd de Longchamps	4	30 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Bd Jean XXIII-2	Rue P. Abélard	Bd des Américains	5	10 m	Tissu ouvert
L 3 nord	Bd Jean XXIII-1	Rond Point de Vannes	Rue P. Abélard	5	10 m	Tissu ouvert

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

CLASSEMENT DES VOIES FERROVIAIRES						
NOM DE L'INFRASTRUCTURE	NOM DU TRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	CATEGORIE	LARGEUR DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT	TISSU
Ligne 515000	3210B	437.018	441.440	2	250 m	

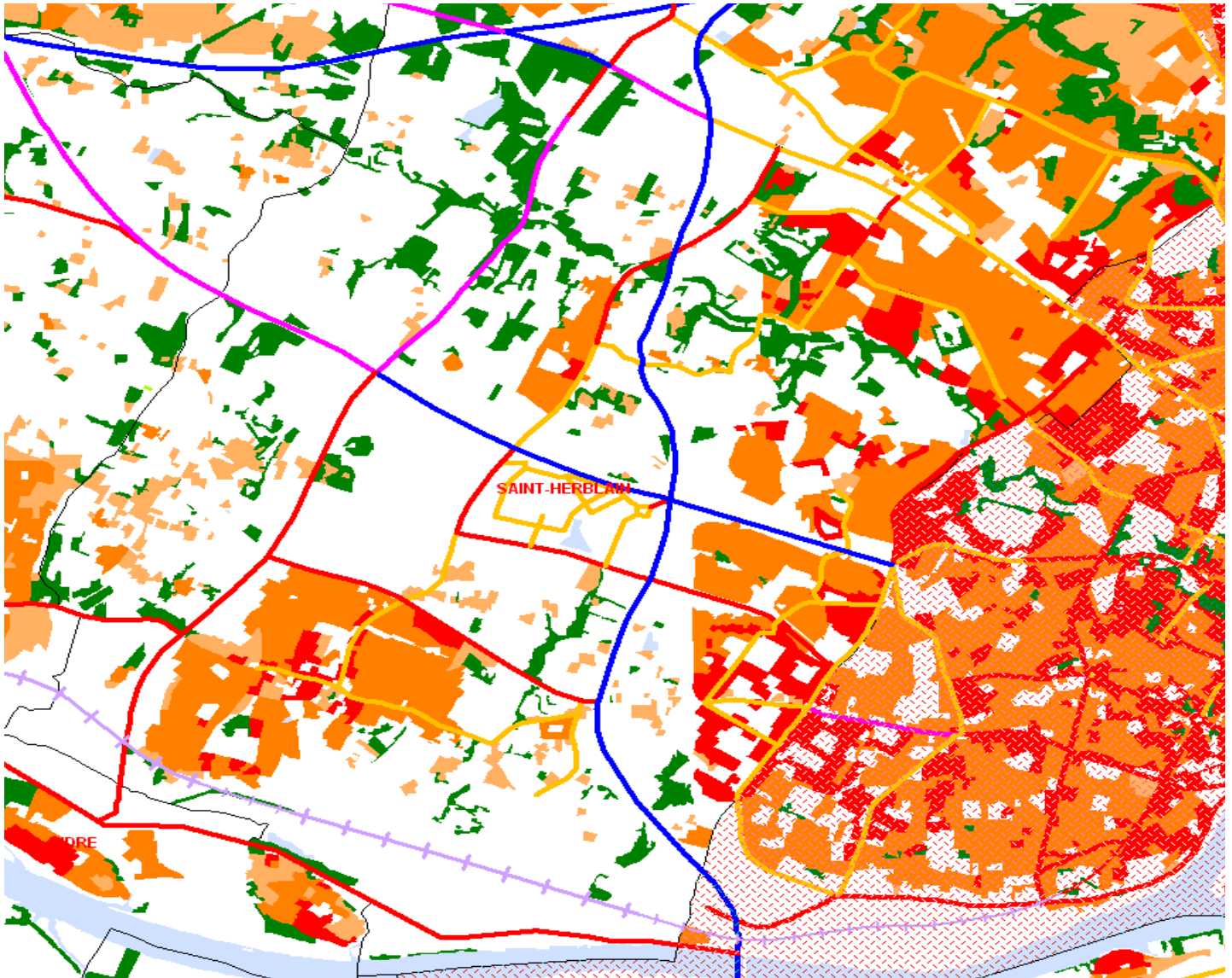


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CARTOGRAPHIE DU BRUIT ROUTIER

Classement à l'horizon 2015 des routes Nationales
Départementales et des voies ferrées
de Loire-Atlantique



CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE

- CATEGORIE 1
- CATEGORIE 2
- CATEGORIE 3
- CATEGORIE 4
- CATEGORIE 5

Occupation des sols

- espace bâti
- équipements d'infrastructure d'activité
- vignes ou vergers
- forêts
- marais et tourbières
- marais salants
- eau libre

- +—+—+—+— Voie ferrée catégorie 2
- +—+—+—+— Voie ferrée catégorie 3

Source : DDTM 44 SEER/EEC
Fond de carte : BDCARTO (r) IGN

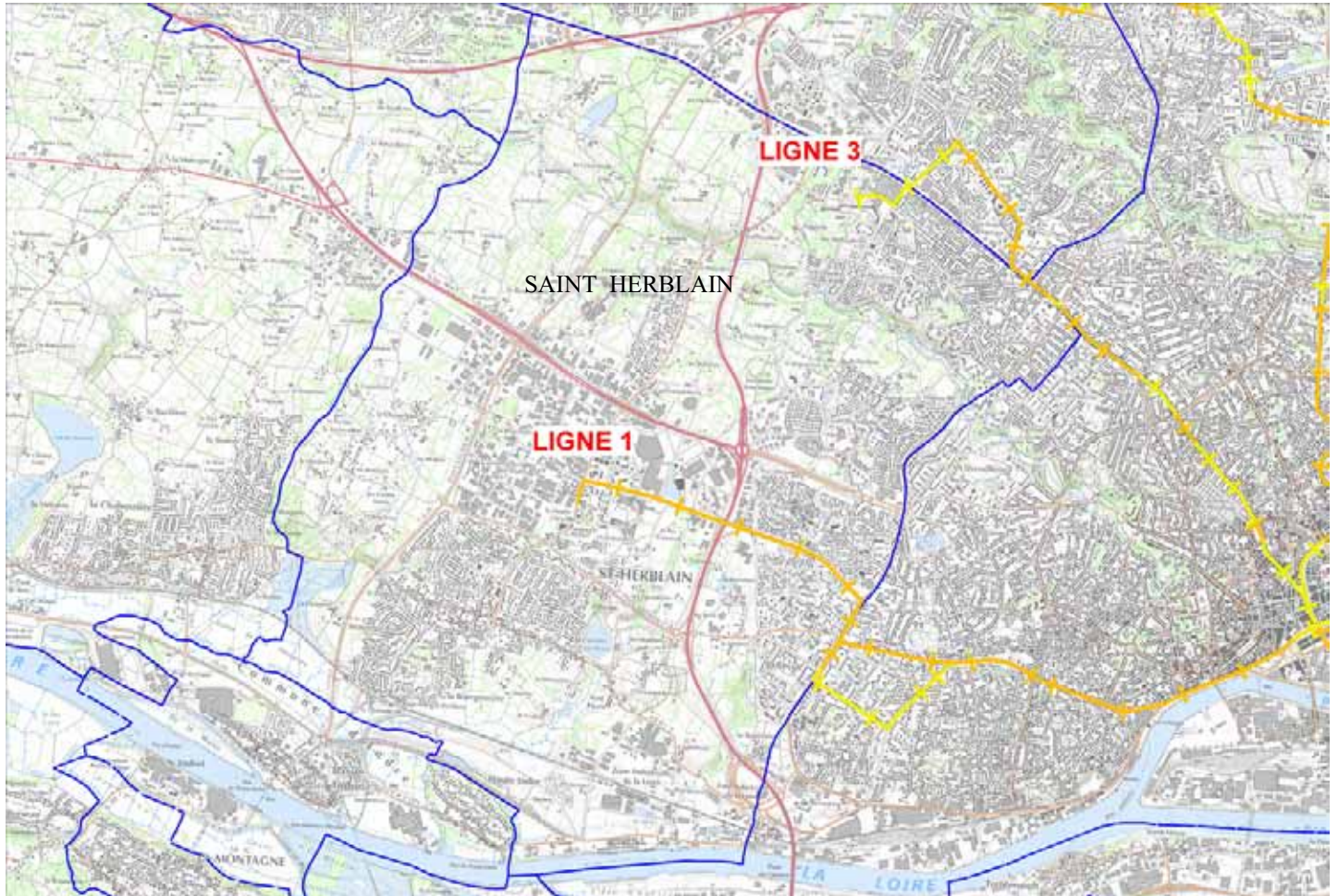
VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date du



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE





CARTOGRAPHIE DU BRUIT ROUTIER

Classement à l'horizon 2015 des lignes du tramway
et du busway en Loire-Atlantique



CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date du

-  CATEGORIE 3
-  CATEGORIE 4
-  CATEGORIE 5
-  Limite administrative communale

Source : DDTM 44 SEER/EEC
Fond de carte : BD CARTO (r) IGN